

Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine Approche d'investissement

Document promotionnel relatif à Carmignac Portfolio, SICAV de droit Luxembourgeois et OPCVM conforme à la Directive Européenne 2009/65/CE, telle que modifiée et complétée et plus particulièrement à **Emerging Patrimoine, compartiment de la SICAV**.

Ce document est exclusivement adressé à **des investisseurs de détail** au sens de la directive 2014/65/EU (MiFID II) **en Belgique**.
Veuillez vous référer aux Informations Importantes ainsi qu'aux informations sur la Belgique à la fin du document.

Carmignac Portfolio Emergents sera mentionné en tant que « Fonds » dans cette présentation.

Table des matières



1. Caractéristiques de Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine

- ▶ Objectifs et politique d'investissement
- ▶ Evolution de la Valeur Nette d'Inventaire
- ▶ Risques
- ▶ Principales caractéristiques



2. Approche d'investissement



3. Informations importantes pour les investisseurs en Belgique



Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine

1. Caractéristiques

Objectifs et approche de Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine (Le « Fonds⁽¹⁾ »)

OBJECTIFS DE SURPERFORMANCE DE SON INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le Fonds⁽¹⁾ a pour objectif de surperformer son indicateur de référence, (50% MSCI Emerging Market NR USD, 50% JPMorgan GBI-EM Global Diversified Composite Unhedged (EUR)⁽²⁾) sur une durée supérieure à 5 ans.

Politique d'investissement : Ce compartiment est un OPCVM géré activement. Le compartiment est investi principalement en actions et obligations internationales des pays émergents. Il offre une gestion active sur les marchés internationaux d'actions, de taux, de crédit et de devises. Le portefeuille sera exposé au maximum à 50 % de l'actif net en actions. L'actif du compartiment comprendra de 50% à 100% d'obligations à taux fixes ou variables, de titres de créances négociables ou de bons du Trésor. La notation moyenne des encours obligataires détenus par le fonds au travers des OPCVM ou en direct sera au moins «Investment Grade» selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation. Le Fonds pourra investir sur des obligations indexées sur l'inflation.

Le gérant pourra utiliser comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value », visant à bénéficier de la « valeur relative⁽³⁾ » entre différents instruments. Des positions vendeuses peuvent également être prises à travers des produits dérivés.

PRISE EN COMPTE NOTAMMENT DES CRITÈRES ESG

Les décisions en matière de sélection des titres du Fonds⁽¹⁾ s'appuient également sur une analyse financière prenant notamment en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

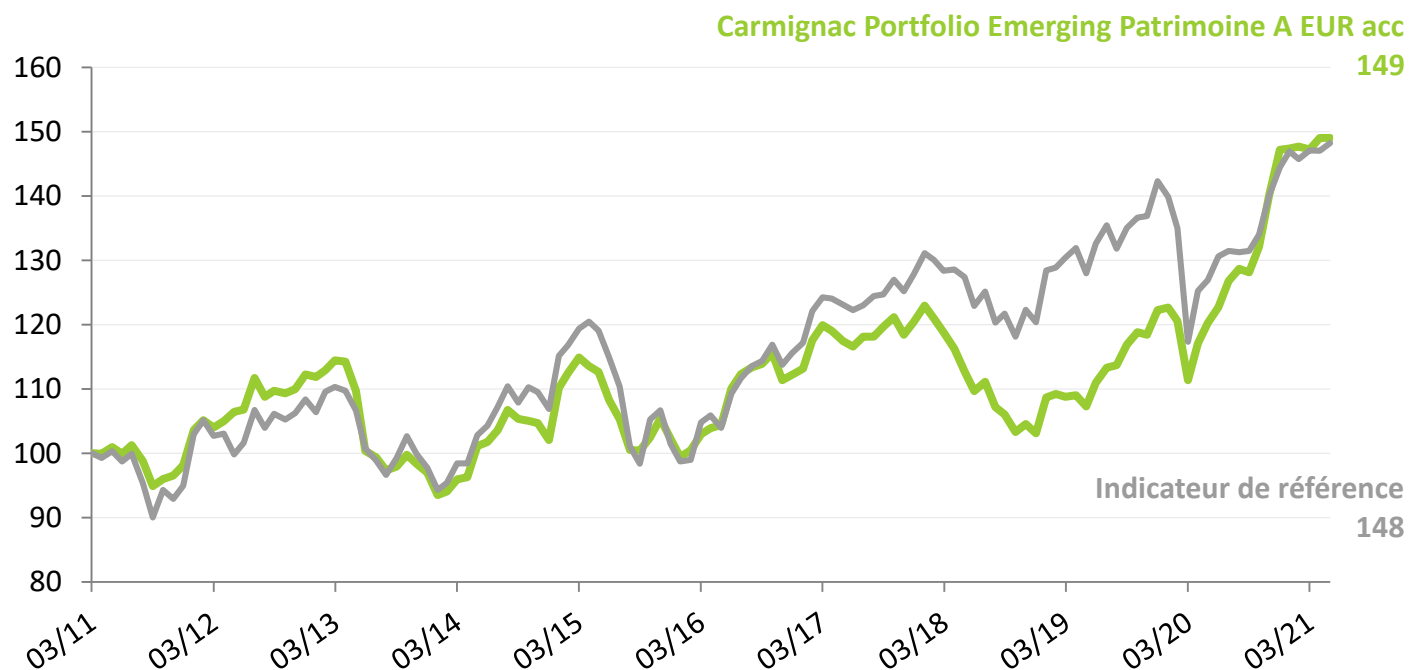
(1) Emerging Patrimoine est le compartiment de la SICAV – OPCVM de droit Luxembourgeois. Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine sera mentionné en tant que « Fonds » dans cette présentation. Il n'existe aucune garantie que l'objectif d'investissement du compartiment soit atteint ou qu'il y ait un retour sur investissement. Vous pouvez ne pas récupérer l'entièreté du capital investi.

(2) L'indicateur de référence est composé pour 50% de l'indice MSCI Emerging Market NR (USD) calculé dividendes nets réinvestis, et pour 50% de l'indice JPMorgan GBI-EM Global Diversified Composite Unhedged (EUR) calculé coupons réinvestis.

(3) Méthode de détermination de la valeur d'un actif qui tient compte de la valeur d'actifs similaires.

Evolution de la Valeur Nette d'Inventaire (VNI)

Évolution de la VNI de la classe A EUR Acc depuis sa date de lancement (01/04/2011) au 31/05/2021 (en €; base 100)



Indicateur de référence : 50% MSCI MSCI Emerging Markets NR (USD) (dividendes nets réinvestis), 50% JP Morgan GBI - Emerging Markets Global Diversified Composite Unhedged (EUR) (coupons réinvestis). Rebalancé trimestriellement.

Les valeurs passées ne préjugent pas des valeurs futures. Les valeurs affichées sont calculées dans la devise de référence de la classe, dividendes réinvestis. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur), le cas échéant. Les valeurs nettes sont obtenues après déduction des frais et taxes applicables à un client de détail moyen ayant la qualité de personne physique résident belge.

Indicateur de référence converti en EUR (pour parts/classes EUR et couvertes/hedgées) et dans la devise de référence de la classe (lorsque non couvertes/non hedgées).

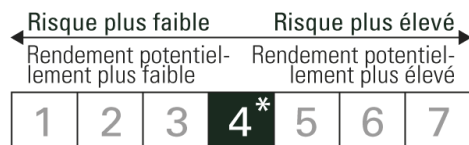
Jusqu'au 31/12/2012, les indices «actions» des indicateurs de référence étaient calculés hors dividendes. Depuis le 01/01/2013, les indices «actions» des indicateurs de référence sont calculés dividendes nets réinvestis et leurs performances sont présentées selon la méthode de chaînage.

La gestion de cette classe n'est pas indicielle, l'indicateur présenté est un indicateur de référence. **Les performances de cet indicateur ne préjugent pas des performances futures de la classe.**

Source : Carmignac au 31/05/2021

Risques principaux

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



* Pour la classe A EUR ACC

Le profil peut varier de 1 à 7, une catégorie 1 correspondant à un risque plus faible et un rendement potentiellement plus faible et une catégorie 7 correspondant à un risque plus élevé et un rendement potentiellement plus élevé. Une catégorie 4-5-6-7 implique une forte à très forte volatilité, impliquant des fortes à très fortes variations de prix pouvant entraîner des pertes latentes à court terme.

Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle sur une période de 5 ans et ne constitue pas une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

RISQUES NON SUFFISAMMENT PRIS EN COMPTE PAR L'INDICATEUR

- ▶ **RISQUE DE CRÉDIT** : Risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements.
- ▶ **RISQUE DE CONTREPARTIE** : Risque de subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles.
- ▶ **RISQUE LIÉS À LA CHINE** : Risques spécifiques liés à l'utilisation de la Plateforme Hong-Kong Shanghai Connect et autres risques liés aux investissements en Chine.

RISQUES INHÉRENTS

- ▶ **RISQUE ACTIONS** : Risque que les variations du prix des actions dont l'amplitude dépend de facteurs économiques externes, du volume de titres échangés et du niveau de capitalisation de la société impactent la performance.
- ▶ **RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT** : Risque d'une baisse de la valeur liquidative
- ▶ **RISQUE DE CRÉDIT** : Risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements.
- ▶ **RISQUE PAYS ÉMERGENTS** : Risque d'écart des standards de fonctionnement et de surveillance des marchés "émergents" par rapport aux grandes places internationales avec implications sur les cotations.
- ▶ **RISQUE DE PERTE EN CAPITAL** : Cette part/classe ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi. Vous risquez de ne pas récupérer l'entièreté de votre capital investi.

Pour plus d'informations sur les risques de la part/classe, vous devez vous référer au prospectus et plus particulièrement à la section « Profil de risque » ainsi qu'au document d'information clé pour l'investisseur.

Caractéristiques de Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine

Durée minimum de placement recommandée : 

Structure	Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine				
Forme juridique	Compartiment de SICAV de droit luxembourgeois				
Société de gestion	Carmignac Gestion Luxembourg S.A				
Domicile	Luxembourg				
Durée du produit	Indéterminée				
Fréquence de valorisation	Journalier du lundi au vendredi				
Actifs nets	478.04 M€ (31/05/2021)				
Part	A EUR Acc	A EUR Ydis	A USD Acc Hdg	A CHF Acc Hdg	F EUR Acc
Devise de la part	EUR	EUR	USD	CHF	EUR
ISIN	LU0592698954	LU0807690911	LU0592699259	LU0807690838	LU0992631647
Minimum de souscription initiale	1 part	1 part	1 part	1 part	1 part
Politique de distribution	Capitalisation	Distribution	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation
Frais d'entrée (maximum)	4%	4%	4%	4%	4%
Frais de sortie	0%	0%	0%	0%	0%
Frais de gestion fixe	1.50%	1.50%	1.50%	1.50%	0.85%
Frais courant hors frais de performance	1.79%	1.79%	1.80%	1.79%	1.15%
Commission de performance	15% de la surperformance par rapport à son indicateur de référence en cas de performance positive				
Commission de performance facturée au titre du dernier exercice	3.14% (31/12/2020)	3.16% (31/12/2020)	3.09% (31/12/2020)	3.06% (31/12/2020)	3.18% (31/12/2020)
Précompte mobilier	—	30% sur le montant des distributions	—	—	—
Taxe à la sortie	30% sur les revenus de créance				
Taxe sur Opération Boursière (TOB)	1.32% (max. 4000€)	—	1.32% (max. 4000€)	1.32% (max. 4000€)	1.32% (max. 4000€)
Champ d'application de l'article 19bis CIR92	OUI				

Si la devise de référence du fonds/compartiment diffère de celle de l'investisseur, les variations du taux de change peuvent avoir un impact négatif sur la valeur des titres détenus et sur les revenus perçus.

- **Enregistrement à la distribution en Belgique** : Les parts/classes sont autorisées à la distribution à des investisseurs de détail en Belgique.
- Le **distributeur** en Belgique des OPCVM de la gamme Carmignac peut être Carmignac Gestion S.A. ou Carmignac Gestion Luxembourg S.A. Le **gestionnaire financier** peut être Carmignac Gestion S.A., Carmignac Gestion Luxembourg S.A. et/ou leurs succursales. Veuillez vous référer au prospectus pour obtenir davantage de détails.
- **Frais** : Afin de connaître les frais réels prélevés par chaque distributeur, veuillez vous référer à sa propre grille tarifaire. Des frais de conservation annuels (droit de garde) peuvent être prélevés par votre teneur de compte. Ils varient d'un établissement à l'autre, pour les connaître veuillez vous renseigner auprès de lui.
- **Taxation en Belgique** : Le régime fiscal ci-dessus s'applique habituellement en Belgique aux personnes physiques résidant en Belgique qui n'affectent pas les Fonds à leurs activités professionnelles et qui les acquièrent, détiennent et cèdent dans le cadre de la gestion normale de leur patrimoine privé. Veuillez vous référer à votre conseiller financier/fiscal ou vous référer au simulateur/calculateur fiscal mis à votre disposition sur le site internet de Carmignac (www.carmignac.be/fr/simulateur-fiscal).
- **Taxe à la sortie** : Pour un compartiment entrant dans le champs d'application de l'article 19bis du Code des Impôts sur les Revenus 1992 (CIR92), à savoir un compartiment qui investit plus de 10 % de ses actifs en "créances" (obligations, dépôts d'argent, etc.), dont les actions ont été acquises à partir du 1er janvier 2018, un précompte mobilier libératoire de 30% est dû sur les revenus provenant de ces créances lors du rachat pour les classes de capitalisation et de distribution.
- **Durée minimum de placement recommandée** : Cette part/classe pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le délai recommandé. Cette référence au profil d'investisseur ne constitue pas un conseil en investissement. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans un OPCVM dépend de votre situation personnelle et doit être envisagé au regard de votre portefeuille global.
- **Actifs nets** : Terme comptable qui fait référence à l'ensemble des actifs détenus par l'entreprise, après y avoir soustrait l'ensemble des dettes actuelles ou potentielles. Les actifs nets présentés dans les caractéristiques sont calculés à la fin du mois indiqué



Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine

2. Approche d'investissement – Composante actions

Politique d'investissement répondant notamment à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

Répartition du portefeuille au 31/05/2021

CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGING PATRIMOINE		
ESG Rating Leader (bonne à très bonne prise en compte des critères ESG)	AAA	2%
	AA	7.5%
ESG Rating Average (moyenne prise en compte des critères ESG)	A	17.9%
	BBB	10.6%
	BB	24.1%
ESG Rating Laggard (très faible prise en compte des critères ESG)	B	14.3%
	CCC	10.9%
Proportion des actifs ESG		87.3%
Proportion des titres non pris en compte dans la notation effectuée par le tiers		12,7%



Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine a un portefeuille investissant à :

- ▶ **9.5%** dans des titres dont la notation ESG est bonne (AA)
- ▶ **52.6%** dans des titres dont la notation ESG est moyenne (A, BBB, BB)

Au total:

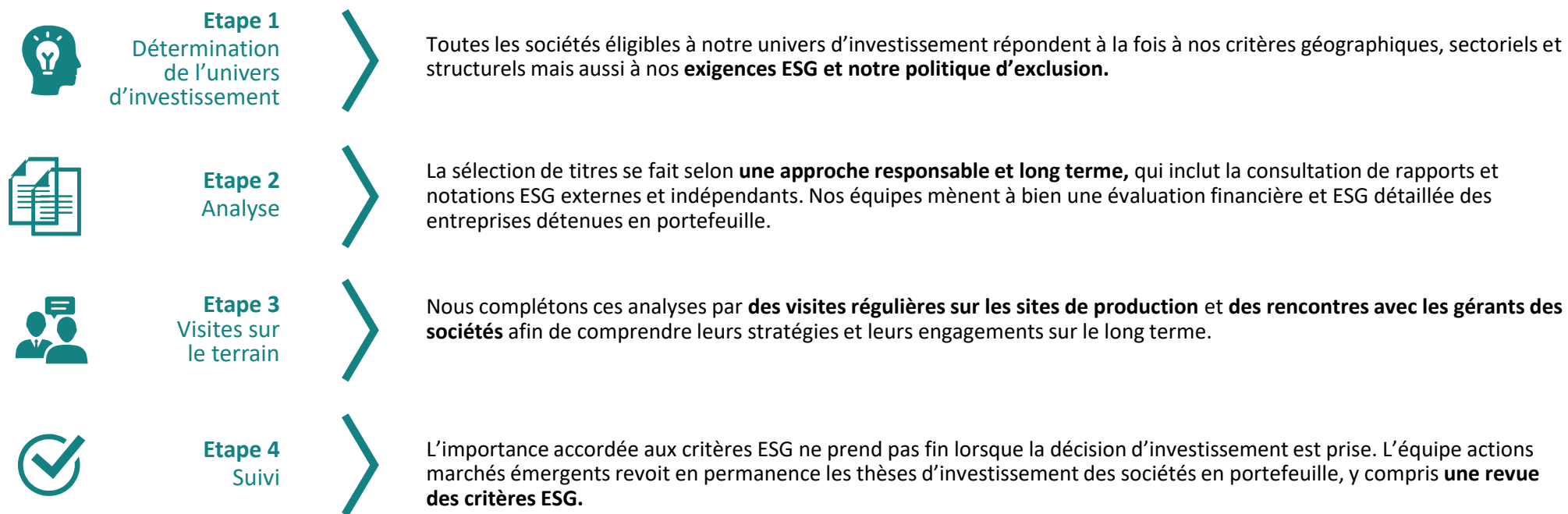
- ▶ **62.1%** dans des titres dont la notation ESG est bonne (AA) et moyenne (A, BBB, BB)

La répartition / allocation du portefeuille à vocation à évoluer.

Source: MSCI ESG rating au 31/05/2021. MSCI évalue les titres des entreprises sur une échelle allant de "AAA" à "CCC" en fonction de leur exposition aux risques Economiques, Sociaux et de Gouvernance (ESG) propres à leur industrie et à leur capacité à gérer ces risques par rapport à leur concurrents. AAA est la meilleure note (prise en compte à 100 % des critères ESG) et CCC la plus mauvaise (prise en compte très faible des critères ESG). Cette notation est présentée sous forme de 3 type d'évaluation: Leader (note: AAA et AA), Average (note: A, BBB et BB) et Laggard (note: B, CCC). Pour plus de détails sur la méthodologie utilisée veuillez vous référer au lien suivant : <https://www.msci.com/documents/10199/123a2b2b-1395-4aa2-a121-ea14de6d708a>

L'obtention de scores MSCI ESG Rating par le compartiment ne signifie pas que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité. Pour plus d'informations à ce sujet, voyez le site www.fsma.be/fr/finance-durable

Approche d'investissement



Société en charge de l'évaluation des critères ESG : Carmignac Gestion S.A.

Une approche d'investissement répondant notamment à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX

Environnement : Prise en compte de l'impact environnemental des entreprises et de leur capacité à proposer des produits et services permettant de minimiser celui-ci. Les problématiques environnementales peuvent porter sur le traitement des émissions de carbone, la pollution, les déchets ou encore la consommation d'eau.

CRITERES SOCIAUX

Social : Surveillance de l'impact des entreprises sur l'ensemble de leurs parties prenantes (fournisseurs, collaborateurs, clients) et identification des attentes croissantes du public en matière de responsabilité sociale. Dans ce domaine, les problématiques peuvent porter sur tous types d'abus en matière d'emploi, la rotation du personnel, la diversité, la santé et la sécurité au travail, la répartition des revenus, ou encore la sécurité des produits.

CRITERES DE GOUVERNANCE

Gouvernance : Intégration de la valeur ajoutée des entreprises qui encouragent une gouvernance éthique. Les problématiques de gouvernance peuvent porter sur la fraude et la corruption, l'implication des gouvernements et l'impact sur la gestion de la société, l'indépendance du conseil d'administration, la rémunération des dirigeants ou encore les pratiques anticoncurrentielles.

LES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE SÉLECTION DES TITRES DU FONDS S'APPUIENT SUR UNE ANALYSE FINANCIÈRE PRENANT NOTAMMENT EN COMPTE LES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE.

Comment?

- ▶ **Prise en compte systématique des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)** dans notre processus d'analyse des sociétés et nos décisions en matière d'investissement
- ▶ **Impacter positivement la société** en privilégiant les entreprises apportant des solutions aux défis environnementaux et sociaux
- ▶ **Minimiser l'impact sur l'environnement** avec un portefeuille à empreinte carbone inférieure à celle de l'indicateur de référence et proche de celle de l'indice MSCI EM Low Carbon Target
- ▶ **Identification et exclusion** des secteurs controversés

Société en charge de l'évaluation des critères ESG : Carmignac Gestion S.A.

Listes d'exclusion des sociétés controversées

Société en charge de l'évaluation des critères ESG : Carmignac Gestion S.A.

1. Liste d'exclusion globale

Exclusions

Exigences règlementaires : interdiction d'effectuer des transactions

- ✘ Exclusion de toutes les sociétés d'armement controversé
- ✘ Exclusion des producteurs de tabac
- ✘ Exclusion des producteurs de charbon⁽¹⁾
- ✘ Exclusion des sociétés russes sanctionnées
- ✘ Exclusion pour violation du *Patriot Act*⁽²⁾ américain
- ✘ Exclusion pour violation des Droits de l'Homme
- ✘ Exclusion pour violations du traité d'Oslo/Ottawa⁽³⁾

Alertes « controverses »

Pas d'interdiction d'effectuer des transactions mais suivi continu du département de conformité

- ✘ Sociétés dans le secteur du nucléaire

Les listes d'exclusion sont mises à jour trimestriellement

2. Exclusions supplémentaires pour Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine

- ✘ Sociétés réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans le secteur de **l'extraction de charbon thermique et de la génération d'électricité**
- ✘ Sociétés générant plus de 1% de leur production totale des sources **d'énergies non-conventionnelles**⁽⁴⁾
- ✘ Sociétés **d'armement conventionnelles** réalisant plus de 10% de leur chiffre d'affaires de la production d'armes
- ✘ Sociétés de **divertissement pour adultes** produisant du matériel pornographique
- ✘ Sociétés spécialisées dans **la transformation de viande** dont les revenus proviennent partiellement ou intégralement de la transformation de bovins, d'ovins, de porcins ou de volailles
- ✘ Sociétés figurant sur la liste d'exclusion PETA⁽⁵⁾ (**People for Ethical Treatment of Animals**)

Les listes d'exclusions supplémentaires sont mises à jour trimestriellement

(1) Les producteurs de charbon qui dégagent plus de 25% de leurs revenus de l'extraction de charbon sont exclus. (2) Loi anti-terroriste votée par le Congrès américain en réaction aux attaques du 11-Septembre 2001. Elle se traduit par un niveau accru de diligence sur tous les comptes existant dans les juridictions ne luttant pas assez contre le blanchiment d'argent. (3) Traité d'Oslo : Accord de paix jamais conclu entre Israéliens et Palestiniens; Traité d'Ottawa : Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. (4) Ces entreprises sont codées comme des exclusions dans les systèmes de négociation de Carmignac, car l'objectif n'est pas de financer des entreprises qui tirent leurs revenus uniquement de ces activités sans prévoir la transition énergétique. En attendant des mesures et des données crédibles, fiables et suffisamment disponibles sur la mesure dans laquelle les entreprises pétrolières et gazières classiques sont alignées sur l'objectif de maintien du réchauffement climatique sous la barre des 2°C, les entreprises sont évaluées au cas par cas. (5) PETA : Association à but non lucratif dont l'objet est de défendre les droits des animaux.



Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine

2. Approche d'investissement – Composante Obligations

Notre approche ISR pour les obligations



Dettes souveraine⁽¹⁾

- ✓ Respect des exclusions des pays basées sur les normes
- ✓ La liste des pays sujets à des restrictions/sanctions globales est configurée dans notre système de gestion de portefeuille
- ✓ Recherche de dettes souveraines des pays émergents dont les gouvernements se sont engagés à améliorer les conditions de gouvernance sur leur territoire
- ✓ Evaluation et contrôle réguliers des gouvernances des pays



Dettes privées⁽²⁾

- ✓ L'univers d'investissement est filtré selon des critères financiers et extra-financiers
- ✓ Respect de la politique d'exclusion de Carmignac et des exclusions spécifiques au fonds
- ✓ S'engager avec les sociétés lors de controverses

(1) Terme économique et financier qui renvoie à la totalité de l'endettement d'un Etat. La dette souveraine englobe l'ensemble des déficits cumulés de l'Etat, auquel on ajoute l'ensemble des dettes contractées par les institutions qui en dépendent (les collectivités locales, les établissements publics...). Le financement de la dette est principalement assuré par le recours à des titres de créances émis par l'Etat sur le marché financier.

(2) Dette de l'ensemble des agents économiques privés d'un pays : ménages, entreprises, artisans, commerçants, professions libérales, agriculteurs...

Dette souveraine : processus de sélection



1. SENSIBILITÉ

- ▶ Établir une sensibilité⁽¹⁾ cible



2. ALLOCATION PAYS

- ▶ Choisir les pays présentant les opportunités les plus prometteuses, avec des risques de crédit ou de défaut faibles sur le long terme, et faisant des efforts en matière d'ESG
- ▶ Utilisation de modèles internes
- ▶ Suivi continu des risques souverains afin d'identifier les pays ayant risque de crédit ou de défaut plus faible ou montrant des améliorations



3. SÉLECTION DES INSTRUMENTS

- ▶ Dette locale ou externe (analyses des taux réels vs des CDS⁽²⁾)
- ▶ Choix des maturités⁽³⁾
- ▶ Stratégies de courbes⁽⁴⁾

SÉLECTION DE LA DETTE SOUVERAINE ÉMERGENTE

(1) Indicateur qui permet de mesurer la variation, à la hausse ou à la baisse, du prix d'une obligation.

(2) CDS (credit default swap) : sont des produits dérivés qui jouent le rôle d'assurance. Ils permettent de se protéger contre le non remboursement d'une dette.

(3) Date d'échéance de obligation.

(4) Stratégie visant à anticiper une pentification ou un aplatissement de la courbe.

Dette privée : processus de sélection



1. « TOP DOWN⁽¹⁾ » / MACRO : OÙ ALLOUER DU TEMPS

- ▶ Rechercher les classes d'actifs, secteurs, régions, qui semblent sous-évalués et montrent du potentiel
- ▶ Déterminer une allocation globale cible

+



2. « BOTTOM UP⁽²⁾ » : SÉLECTION DES ÉMETTEURS

- ▶ Sélectionner les émetteurs après des recherches approfondies et en respectant nos listes d'exclusions (exclusions d'émetteurs de secteurs controversés tels que les armes ou le tabac)
- ▶ Analyse de la structure du capital ainsi que des capacités de refinancement et des covenants de chaque émetteur
- ▶ Evaluation des risques ESG des émetteurs



SÉLECTION DE LA DETTE PRIVÉE ÉMERGENTE

(1) Investissement reposant sur l'analyse d'entreprises, où l'histoire, la gestion et le potentiel des entreprises en question sont considérés comme plus importants que les tendances générales du marché ou du secteur

(2) Investissement reposant sur l'analyse d'entreprises, où l'histoire, la gestion et le potentiel des entreprises en question sont considérés comme plus importants que les tendances générales du marché ou du secteur (contrairement à l'investissement top-down).



Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine

3. Informations importantes pour les investisseurs en Belgique

Caractéristiques de Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine

Informations spécifiques à la Belgique

DOCUMENTS ET INFORMATIONS EN BELGIQUE

- ▶ Le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur (KIID), les valeurs liquidatives, le dernier rapport (semi-) annuel de gestion sont disponibles en **français et en néerlandais gratuitement auprès de la société de gestion**, tél +352 46 70 60 1 ou auprès de **Caceis Belgium S.A.** qui assure le service financier en Belgique à l'adresse suivante : avenue du port, 86c b320, B-1000 Bruxelles.
- ▶ **Toute décision d'investissement doit se faire après avoir pris connaissance des documents réglementaires en vigueur (et en particulier le prospectus et le KIID du produit concerné).**
- ▶ **Toute réclamation** peut être transmise à l'attention du service de Conformité CARMIGNAC GESTION, 24 place Vendôme - 75001 Paris – France, ou à l'adresse complaints@carmignac.com ou auprès du service de plainte officiel en Belgique, sur le site www.ombudsfin.be

Informations importantes

Ce document constitue une communication marketing publiée par Carmignac Gestion S.A., société de gestion de portefeuille supervisée en France par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et sa filiale luxembourgeoise, Carmignac Gestion Luxembourg, S.A. société de gestion de fonds d'investissement supervisée au Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). « Carmignac » est une marque déposée. « Risk Managers » est un slogan associé à la marque Carmignac.

Les informations contenues dans ce document ne doivent pas être interprétées comme un conseil en vue d'un quelconque investissement ou arbitrage de valeurs mobilières ou tout autre produit ou service de gestion ou d'investissement. Les informations et opinions contenues sur ce document ne tiennent pas compte des circonstances individuelles spécifiques à chaque investisseur et ne peuvent, en aucun cas, être considérées comme un conseil juridique, fiscal ou conseil en investissement. Le traitement fiscal dépend des circonstances individuelles de chaque investisseur et peut faire l'objet de changements dans le futur. Les informations présentées sont susceptibles d'être changées sans préavis. Veuillez-vous référer à votre conseiller financier et fiscal pour vous assurer de l'adéquation des produits présentés par rapport à votre situation personnelle, votre profil de risque et vos objectifs d'investissement.

Ce fonds ne peut pas être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. Person», selon la définition de la réglementation américaine «Regulation S» et FATCA.

Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans autorisation préalable de Carmignac Gestion et Carmignac Gestion Luxembourg.

CARMIGNAC GESTION

24, place Vendôme - F - 75001 Paris - Tél : (+33) 01 42 86 53 35

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMFSA au capital de 15 000 000 € - RCS Paris B 349 501 676

CARMIGNAC GESTION Luxembourg

City Link - 7, rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg - Tél : (+352) 46 70 60 1

Filiale de Carmignac Gestion. Société de gestion de fonds d'investissement agréée par la CSSF. SA au capital de 23 000 000 € - RC Luxembourg B67549